ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS

BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

AB-2646-4
16 mars 2017
Original : anglais
Publique

À : L'Assemblée des gouverneurs

Du : Secrétaire

Objet : Examen de la mise en œuvre du Cadre de viabilité de la dette et du Système renforcé d'allocation basée sur la performance 2015-2016

L'Assemblée des gouverneurs a demandé que, tous les deux ans, la Direction présente un rapport sur la mise en œuvre du Cadre de viabilité de la dette et du Système renforcé d'allocation basée sur la performance. Distribué par la présente est le rapport préparé aux fins d'information de l'Assemblée des gouverneurs, comme il a été convenu par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 16 mars 2017.

Référence: GN-2442-55(2/17)

DOCUMENT PUBLIQUE

DOCUMENT DE LA BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE VIABILITÉ DE LA DETTE ET DU SYSTÈME RENFORCÉ D'ALLOCATION BASÉE SUR LA PERFORMANCE 2015-2016

24 FÉVRIER 2017

TABLE DES MATIÈRES

I. INTRODUCTION 1

II. ALLOCATIONS CONCESSIONNELLES EN-2015-2016 2

III. OFFRE DE CONCESSIONNALITÉ 7

IV. EXAMEN DU SYSTÈME RENFORCÉ D'ALLOCATION BASÉE SUR LA PERFORMANCE (SRABP) 9

V. EXAMEN DU CADRE DE VIABILITÉ DE LA DETTE (CVD) 13

VI. CONCLUSIONS 20

LISTE DES ANNEXES

Annexe I	Évolution des indicateurs-pays du Système renforcé d'allocation basée sur la performance
Annexe II	Performance du portefeuille 2016 et notes de l'Évaluation des politiques et institutions nationales (CIPE)
Annexe III	Concessionnalité estimée des nouveaux prêts externes contractés par le créancier
Annexe IV	Encours de la dette avec garantie souveraine due à la BID par pays
Annexe V	Évolution des prévisions de l'Analyse de viabilité de la dette (AVD) par pays

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

AVD	Analyse de viabilité de la dette
BM	Banque mondiale
CIF	Facilité d'investissement pour les Caraïbes
CIPE	Country institutional and policy evaluation [Évaluation des politiques et institutions nationales]
CO	Capital ordinaire
CPIA	Country policy and institutions assessment [Évaluation des politiques et institutions nationales]
CTF	Clean Technology Fund [Fonds de technologies propres]
CVD	Cadre de viabilité de la dette
FMI	Fonds monétaire international
FOS	Fonds pour les opérations spéciales
GCI-9	Neuvième augmentation générale du capital de la BID
GS	Garantie souveraine
IDA	Association internationale pour le développement
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
IFM	Institution financière multilatérale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OVE	Bureau de l'évaluation et de la surveillance
PBL	Policy-based loan [Prêt à l'appui de réformes]
PIB	Produit intérieur brut
PMR	Progress monitoring report [Rapport de suivi des progrès]
PMI	Portfolio performance indicator [Indicateur de performance du portefeuille]
PPMR	Project performance monitoring report [Rapport de suivi des résultats du projet]
RNB	Revenu national brut
SPD	Bureau de la planification stratégique et de l'efficacité en matière de développement
SRABP	Système renforcé d'allocation basée sur la performance
SREP	Scaling-up Renewable Energy Program for Low-income Countries [Programme de valorisation à grande échelle des énergies renouvelables dans les pays à faible revenu]
UE	Union européenne
ULB	Undisbursed loan balance [Solde de prêts non décaissés]

I. INTRODUCTION

A. Objectifs

1.1 Le 15 mars 2007, l'Assemblée des gouverneurs a approuvé la résolution AG-03/07, laquelle stipule que, tous les deux ans, il sera procédé à un examen de la mise en œuvre du Cadre de viabilité de la dette et du Système renforcé d'allocation basée sur la performance (CVD/SRABP). La Direction a soumis à la considération du Conseil d'administration (le Conseil) quatre examens, qu'elle a ensuite distribués à l'Assemblée des gouverneurs aux fins d'information lors des sessions annuelles de la BID de : (i) 2009 (documents GN-2442-17 et AB-2646) ; (ii) 2011 (documents GN-2442-34 et AB-2646-1) ; (iii) 2013 (documents GN-2442-44 et AB-2646-2) ; et (iv) 2015 (documents GN-2442-48 et AB-2646-3).

1.2 L'objectif du présent document est de soumettre à la considération du Conseil d'administration le cinquième examen de la mise en œuvre du CVD/SRAPB. La Direction demande également au Conseil l'autorisation de transmettre ce rapport à l'Assemblée des gouverneurs aux fins d'information. Ce cinquième examen a lieu dix ans après l'allègement de la dette multilatérale approuvé par la BID pour la Bolivie, le Guyana, le Honduras et le Nicaragua, et l'introduction du CVD/SRAPB.

B. Cadre de viabilité de la dette et Système renforcé d'allocation basée sur la performance

1.3 Le 21 février 2007, le Conseil a approuvé le document GN-2442, intitulé « Implementation of multilateral debt relief and concessional finance reform at the IDB. Proposal for the implementation of a Debt Sustainability (DSF) and Enhanced Performance-based Allocation (PBA) framework » [Mise en œuvre de l'allégement de la dette multilatérale et de la réforme du financement concessionnel à la BID. Proposition pour la mise en œuvre d'un Cadre de viabilité de la dette (CVD) et d'un Système renforcé d'allocation basée sur la performance (SRABP)], qui présentait un système renforcé d'allocation basée sur la performance pour la distribution des ressources du Fonds des opérations spéciales (FOS), dans une structure panachant des ressources du FOS et du Capital ordinaire (CO) (structure panachée), en se basant sur les critères du CVD/SRABP[1]. L'allocation totale des ressources concessionnelles dans le cadre du CVD/SRABP est déterminée par une combinaison des besoins et de la performance du pays, ce qui fixe l'allocation des ressources du FOS (première étape) ; et par le risque de surendettement, ce qui définit le panachage approprié de ressources du CO (seconde étape). L'objectif du CVD/SRABP est de garantir un lien entre l'allocation de ressources concessionnelles et la capacité d'absorption, tout en préservant la viabilité de la dette.

1.4 Le Système renforcé d'allocation basée sur la performance (SRABP) applicable aux ressources du Fonds des opérations spéciales (FOS) comporte deux éléments principaux : (i) l**es besoins et la force économique du pays**, définis par la population et le revenu national brut (RNB) par habitant[2] ; et (ii) la **performance**,

---

[1] « *Implementation of Multilateral Debt Relief and Concessional Finance Reform at the IDB. Proposal for the Implementation of a Debt Sustainability (DSF) and Enhanced Performance-based Allocation (PBA) Framework* » (document GN-2442).

[2] Les données pour la population et le RNB par habitant sont issus des Indicateurs du développement mondial (Banque mondiale).

estimée comme étant la moyenne pondérée de la performance du portefeuille (30 %) et de la qualité du cadre politique et institutionnel (70 %), telle que mesurée par l'Évaluation des politiques et institutions nationales (CIPE). Chacune de ces variables dans la formule d'allocation est affectée d'un exposant déterminé pour le calcul du coefficient de distribution tel qu'établi dans le document GN-2442[3].

1.5 Le Cadre de viabilité de la dette (CVD) définit le risque de surendettement (faible, modéré, élevé ou surendetté) qui détermine ensuite le degré approprié de concessionnalité pour chaque pays par le biais de la structure de panachage.

II. ALLOCATIONS CONCESSIONNELLES EN 2015-2016

A. Allocations concessionnelles dans le cadre du CVD/SRABP en 2015-2016

2.1 Quatre pays (Bolivie, Guyana, Honduras et Nicaragua) [FOS-IV] étaient éligibles à une allocation de financement concessionnel dans le cadre du CVD/SRABP pour 2015 et 2016[4]. En se basant sur le seuil de revenus par habitant (2 579 USD aux prix de 2009), aucun pays C et D1 n'était éligible à l'allocation 2015-2016[5]. Au total, 277,6 millions USD de ressources FOS par an ont été allouées aux pays FOS-IV, selon le cadre SRABP (Tableau 1).

Tableau 1. Allocations annuelles aux pays éligibles, 2015-2016 (millions USD)

	(1)	(2)				(3)
	Allocation SRABP	CVD	Panachage			= (1) + (2)
	FOS	Risque de surendettement	FOS	CO	CO	Allocation annuelle
Bolivie (2015)	95,0	Faible	20%	80%	380,0	475,0
Bolivie (2016)	95,0	Faible	15%	85%	538,4	633,4
Guyana	14,3	Modéré	50%	50%	14,3	28,6
Honduras	68,0	Modéré	40%	60%	102,0	170,0
Nicaragua	100,3	Modéré	40%	60%	150,4	250,7
Financement total 2015	277,6				646,7	924,3
Financement total 2016	277,6				805,1	1 082,7

Source : document GN-2442-46.

2.2 Suite au CVD, le panachage des ressources FOS et CO a changé pour trois pays par rapport à l'allocation 2013-2014. Pour la Bolivie, le panachage FOS/CO est resté à 20 % FOS/ 80 % CO en 2015, mais a évolué à 15 % FOS/ 85 % CO en 2016. Pour le Honduras, le panachage FOS/CO est passé de 30 % FOS/ 70 % CO en 2013-2014 à 40 %/ 60 % pour 2015-2016. Le Nicaragua a évolué de 50 %

[3] (POP0.5 x GNIpc-1 x [0.7*CIPE + 0.3 PPI]2). Les formules d'allocation basée sur la performance pour les ressources concessionnelles dans les autres banques multilatérales de développement comprennent les deux mêmes composantes, mais les variables et les exposants varient.

[4] Selon le « *Rapport sur la Neuvième augmentation générale des ressources de la Banque interaméricaine de développement* » (document AB-2764), Haïti est hors du cadre CVD/SRABP jusqu'en 2021, et est soutenu sous la forme de dons uniquement.

[5] Puisque le PIB par habitant estimé (moyenne 2012-2013) pour le Guatemala et le Paraguay excédait le seuil de revenus par habitant, ces pays ont été déclarés inéligibles au financement FOS pendant la période d'allocation FOS 2015-2016 (document GN-2446-46).

FOS/ 50 % CO en 2013-2014 à 40 % FOS/ 60 % CO en 2015-2016. Enfin pour le Guyana, le panachage FOS/CO est resté inchangé, à 50 % FOS/ 50 % CO.

B. Approbations CVD/SRABP en 2015-2016

2.3 Au total, 36 opérations avec des ressources panachées, pour un total de 1,942 milliard USD, ont été approuvées en 2015-2016, dont 529,2 millions USD avec des ressources du FOS (Tableau 2). Pendant ces deux ans, les ressources du prêt se sont divisées en prêts d'investissement (73 %) et prêts à l'appui de réformes (PBL) (27 %).

Tableau 2. Opérations approuvées par pays, 2015-2016 (millions USD)

	2015			2016			2015-2016
	FOS	CO	Total	FOS	CO	Total	Total
Bolivie	**95,0**	**380,1**	**475,1**	**95,0**	**538,4**	**633,4**	**1 108,5**
Investissement	66,5	266,1	332,6	66,5	376,9	443,4	776,0
*PBL**	28,5	114,0	142,5	28,5	161,5	190,0	332,5
Guyana	**8,6**	**8,6**	**17,2**	**20,0**	**20,0**	**40,0**	**57,2**
Investissement	0,0	0,0	0,0	20,0	20,0	40,0	40,0
*PBL**	8,6	8,6	17,2	0,0	0,0	0,0	17,2
Honduras	**68,0**	**102,0**	**170,0**	**68,0**	**102,0**	**170,0**	**340,0**
Investissement	28,0	42,0	70,0	68,0	102,0	170,0	240,0
*PBL**	40,0	60,0	100,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Nicaragua	**110,3**	**165,4**	**275,7**	**64,3**	**96,4**	**160,7**	**436,4**
Investissement	84,3	126,4	210,7	64,3	96,4	160,7	371,4
*PBL**	26,0	39,0	65,0	0,0	0,0	0,0	65,0
Total general	**281,9**	**656,1**	**938,0**	**247,3**	**756,8**	**1 004,1**	**1 942,1**
Investissement	178,8	434,5	613,3	218,8	595,3	814,1	1 427,4
*PBL**	103,1	221,6	324,7	28,5	161,5	190,0	514,7
*PBL*en % du total*	37%	34%	35%	12%	21%	19%	27%

* PBL : Prêt à l'appui de réformes

* Ne comprend pas les opérations sans garantie souveraine et les opérations financées exclusivement avec des ressources du Capital ordinaire. Les opérations du Mécanisme de mobilisation de dons sont détaillées ci-dessous.

Source : VPC selon l'analyseur OPS de la BID.

2.4 En termes de répartition sectorielle, sur une période bisannuelle, 81 % des opérations approuvées pour 2015-2016 en valeur concernaient le secteur de l'infrastructure et de l'environnement (Tableau 3). Ce chiffre est à comparer aux cycles précédents : 47 % de la valeur totale des prêts approuvés en 2013-2014 et 41 % en 2011-2012 dans les mêmes secteurs. En 2015-2016, 11 % des approbations totales concernaient le secteur des institutions pour le développement, et 8 % le secteur social.

Tableau 3. Opérations approuvées par secteur, 2015-2016 (millions USD)

	2015-2016		
	Secteur		
	*Inst. pour développement	**Infrastructure et environnement	Secteur social
Bolivie	0,0	1 068,5	40,0
Guyana	17,0	32,2	8,0
Honduras	87,0	183,0	70,0
Nicaragua	105,0	286,4	45,0
Total	**209,0**	**1 570,1**	**163,0**
% total	10,8%	80,8%	8,4%

* Inclut le Commerce et l'intégration.

** Inclut le secteur du Changement climatique et du développement durable (CSD).

Source : VPC selon l'Examen trimestriel économique de la BID, septembre 2016.

C. Mécanisme de mobilisation de dons par effet de levier[6]

2.5 En septembre 2013, l'Assemblée des gouverneurs a approuvé la proposition de création d'un Mécanisme de mobilisation de dons par effet de levier (GLM), dans le but de mobiliser des ressources par effet de levier auprès de donateurs bilatéraux et multilatéraux à partir de ressources du Capital ordinaire pour financer des opérations d'investissement dans des domaines prioritaires communs, et, ce faisant, accroître les ressources concessionnelles disponibles pour les pays bénéficiaires (Bolivie, Guyana, Honduras et Nicaragua). Ce programme pilote courait sur une durée de 3 ans à partir de la date d'approbation par l'Assemblée des gouverneurs, c'est-à-dire du 13 septembre 2013 au 13 septembre 2016. Le GLM a été créé avec un montant maximum de 100 millions USD de ressources du Capital ordinaire.

2.6 Le GLM ne faisait pas partie du Système renforcé d'allocation basée sur la performance (SRABP) car, dans la conception, un financement externe remplaçait la partie concessionnelle du SRABP dans le panachage du financement. Cependant, le GLM était soumis au Cadre de viabilité de la dette (CVD). Pour fournir un niveau de concessionnalité cohérent avec la viabilité de la dette des pays, le panachage de financement du GLM suivait les panachages établis dans les propositions d'allocation bisannuelle dans le cadre du CVD/SRABP. En outre, le financement de la dette du GLM a été inclus dans les analyses de viabilité de la dette (AVD) des pays, puisqu'il s'ajoute aux allocations ordinaires CVD/SRABP des pays.

2.7 Au cours des trois années d'exécution du GLM, quatre projets dans trois pays ont été approuvés avec le GLM. Conformément aux stratégies nationales des pays respectifs, les quatre opérations concernaient les secteurs de l'énergie, et de l'eau

6 « *Mécanisme de mobilisation de dons par effet de levier : une proposition* » (document AB-2946).

et de l'assainissement[7]. Les quatre projets ont utilisé en totalité les 100 millions USD de financement par CO approuvé pour le GLM (Tableau 4). Les 100 millions USD de financement par CO ont eu un « effet d'attraction » pour 67 millions USD de dons et encore 25 millions USD de financement concessionnel non-BID.

Tableau 4. Approbations dans le cadre du Mécanisme de mobilisation de dons par effet de levier (GLM)

Pays	Prêt	Secteur	Date approbation	GLM		Financement allocation BID (millions USD)	Autre financement non-BID (millions USD)	Total projet (millions USD)
				Total dons (millions USD)	Total CO (millions USD)			
Guyana	GY-L1041	Énergie	25-Jun-14	22,50	22,50	15,14	4,43	64,57
Guyana	GY-L1040	Eau et assainissement	3-Jul-14	7,50	7,50	9,34	7,34	31,68
Bolivie	BO-L1118	Eau et assainissement	9-Sep-16	8,40	47,33	30,00	0,00	85,73
Nicaragua	NI-L1094	Énergie	9-Sep-16	17,02	22,67	28,70	25,00	93,39
TOTAL				**55,42**	**100,00**	**83,18**	**36,77**	**275,37**
Actions de financement				**20,1%**	**36,3%**	**30,2%**	**13,4%**	**100,0%**

Source : documents de projets pour GY-L1041, GY-L1040, BO-L1118, et NI-L1094.

2.8 L'Union européenne, soit directement soit indirectement par le biais de sa Facilité d'investissement pour les Caraïbes (CIF), a accordé les dons pour trois des quatre projets. L'UE a également octroyé les trois quarts des dons en termes monétaires (Schéma 1). Le Fonds de technologies propres (CTF) a financé 14 % des dons, et le Programme de valorisation à grande échelle des énergies renouvelables dans les pays à faible revenu (SREP) 11 %.

Schéma 1. Provenance des dons du GLM

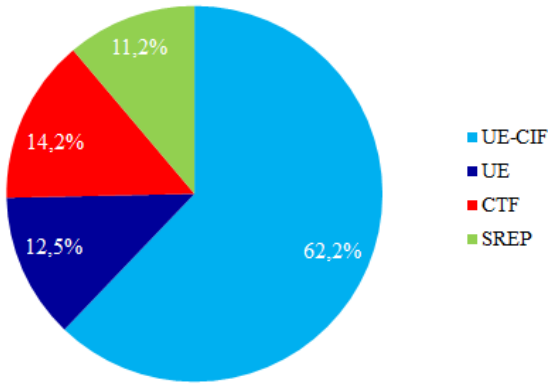

Source : documents de projets pour GY-L1041, GY-L1040, BO-L1118, et NI-L1094.

[7] BID : Stratégie-pays avec la Bolivie (2016-2020) (document GN-2843) ; BID : Stratégie-pays avec le Guyana (2012-2016) (document GN-2690) ; BID : Stratégie-pays avec le Nicaragua (2012-2017) (document GN-2683).

2.9 Tel que requis par le « *Mécanisme de mobilisation de dons par effet de levier : une proposition* » (document AB-2946), le panachage du financement des projets GLM a suivi ceux approuvés par le Conseil d'administration dans les propositions d'allocation bisannuelle. En conséquence, la concessionnalité moyenne pondérée de l'ensemble des montages financiers pour les quatre projets GLM a excédé les repères de concessionnalité correspondants approuvés par le Conseil (Tableau 5)[8].

Tableau 5. Concessionnalité dans le cadre du Mécanisme de mobilisation de dons par effet de levier (GLM)

Pays	Prêt	Secteur	Date approbation	Concessionnalité moyenne pondérée (%)	Concessionnalité repère approuvée par le Conseil (%)	Source de la concessionnalité repère du Conseil
Guyana	GY-L1041	Énergie	25-juin-14	62,5%	54,5%	GN-2442-42
Guyana	GY-L1040	Eau et assainissement	03-juil-14	68,3%	54,5%	GN-2442-42
Bolivie	BO-L1118	Eau et assainissement	09-sept-16	26,3%	24,4%	GN-2442-46
Nicaragua	NI-L1094	Énergie	09-sept-16	47,5%	41,2%	GN-2442-46

Source : documents GN-2442-42, GN-2442-46, documents de projet et calculateur de concessionnalité du FMI http ://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator/default.aspx.

Note : La concessionnalité estimée pour les parties de CO et FOS des montages financiers était issue de la concessionnalité estimée dans les propositions d'allocation bisannuelle respectives (document GN-2442-42 pour les prêts approuvés en 2014 et document GN-2442-46 pour les prêts approuvés en 2016).

2.10 Le GLM n'a pas eu d'impact significatif sur l'augmentation du poids de la dette des pays. Les approbations GLM en 2014 ont ajouté 3,8 % de financement à l'allocation 2013-2014 CVD/SRABP de ressources FOS et CO pour les pays FOS-IV, et les approbations GLM en 2016 ont ajouté 4,1 % à l'allocation 2015-2016 CVD/SRABP (Schéma 2).

[8] Comme énoncé dans le document AB-2946, puisque les dons ont un élément de subvention de 100% alors que les prêts FOS ont une concessionnalité de 81-84%, un projet GLM aurait une concessionnalité légèrement supérieure par rapport à un financement combiné FOS/CO avec la même proportion de panachage. Plus la différence dans la concessionnalité serait grande, plus la part de financement FOS/don dans le panachage serait élevée.

Schéma 2. CVD/SRABP pour les pays FOS-IV + Approbations GLM

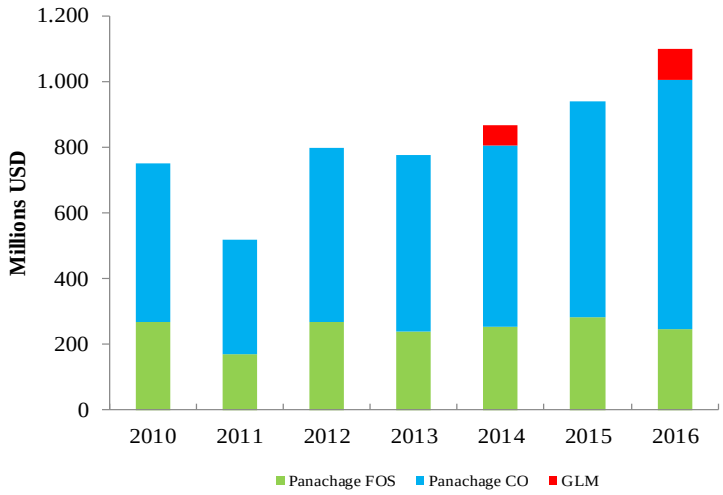

Source : documents AB-2646-3 ; GN-2442-45.

2.11 Le contexte du financement a évolué depuis l'époque où le GLM a été proposé et approuvé. Du côté de l'offre, les allocations ordinaires CVD/SRABP aux pays éligibles à la concessionnalité ont significativement augmenté depuis 2013. L'allocation moyenne annuelle totale pour 2013-2014 était de 791 millions USD, à comparer à 1 162 millions USD pour 2017-2018. Du côté de l'absorption, l'apparent tournant concernant la viabilité de la dette en 2013-2014 (voir Section V) ainsi que le léger revers dans la performance de la mise en œuvre du portefeuille depuis 2011-2013 (voir Section IV) semblent indiquer une moindre facilité de capacité d'absorption de ressources extra par rapport à 2013.

III. OFFRE DE CONCESSIONNALITÉ

A. La concessionnalité

3.1 Le risque de surendettement avec le Cadre de viabilité de la dette (CVD) détermine le degré approprié de concessionnalité pour chaque pays. Comme énoncé dans le document GN-2442, « les niveaux de concessionnalité varient dans le temps, selon les évolutions des taux d'intérêt, des taux d'actualisation et d'autres facteurs pertinents. » Le principal moteur de la concessionnalité ou de l'élément de don est la différence entre le taux d'intérêt pratiqué pour un prêt et le taux d'actualisation. Depuis l'introduction du cadre CVD/SRABP, le taux d'actualisation utilisé pour estimer la concessionnalité a baissé, passant de 7,18 % à 5,0 % (Tableau 6). Cela a réduit la différence entre le taux d'actualisation et le taux actif FOS (fixé à 0,25 %). Par opposition, la différence entre le taux d'actualisation et le taux actif présumé du CO est globalement stable depuis l'introduction du CDV/SRABP, car les mêmes tendances dans les taux d'intérêt du marché qui ont mené au déclin du taux d'actualisation étaient également associées à un déclin dans le taux actif présumé du CO. Néanmoins, et quelles que soient les tendances dans les différences avec les taux d'actualisation, même en 2017, la différence entre le taux d'actualisation et le taux actif du FOS était de plus de trois points de pourcentage en plus que celui

de la partie CO, et le FOS était le principal vecteur de concessionnalité aux pays éligibles à la concessionalité.

Tableau 6. Taux d'actualisation et taux d'intérêts présumés, 2008-2018

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taux d'actualisation	7,18	6,80	6,80	5,27	5,27	4,64	4,64	5,00	5,00	5,00	5,00
Taux d'intérêt CO présumé	5,50	5,56	5,56	4,18	4,18	2,66	2,66	3,74	3,74	3,50	3,50
Différentiel actualisation-CO	***1,68***	***1,24***	***1,24***	***1,10***	***1,10***	***1,98***	***1,98***	***1,26***	***1,26***	***1,50***	***1,50***
Taux d'intérêt FOS	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
Différentiel actualisation-FOS	***6,93***	***6,55***	***6,55***	***5,02***	***5,02***	***4,39***	***4,39***	***4,75***	***4,75***	***4,75***	***4,75***

Source : documents GN-2442, GN-2442-16, GN-2442-32, GN-2442-42, GN-2442-46, GN-2442-53 ; taux d'actualisation issus du calculateur de concessionnalité du FMI, lesquels étaient historiquement basés sur une moyenne mobile de 10 ans des taux d'intérêt commerciaux de référence à long terme fournis par l'OCDE. Aux fins des calculs de concessionnalité, les documents d'allocation de la BID utilisent des coûts de base à taux fixe pour les parties CO des financements combinés.

3.2 Par ailleurs, selon le document GN-2442, « La Direction ajustera la structure panachée du prêt parallèle afin de garantir le niveau approprié de concessionnalité requis par le programme macroéconomique, conformément à l'approche du CVD. » La Direction a suivi cette approche dans les propositions d'allocations successives (Schéma 3).

Schéma 3. Part du FOS dans le financement panaché

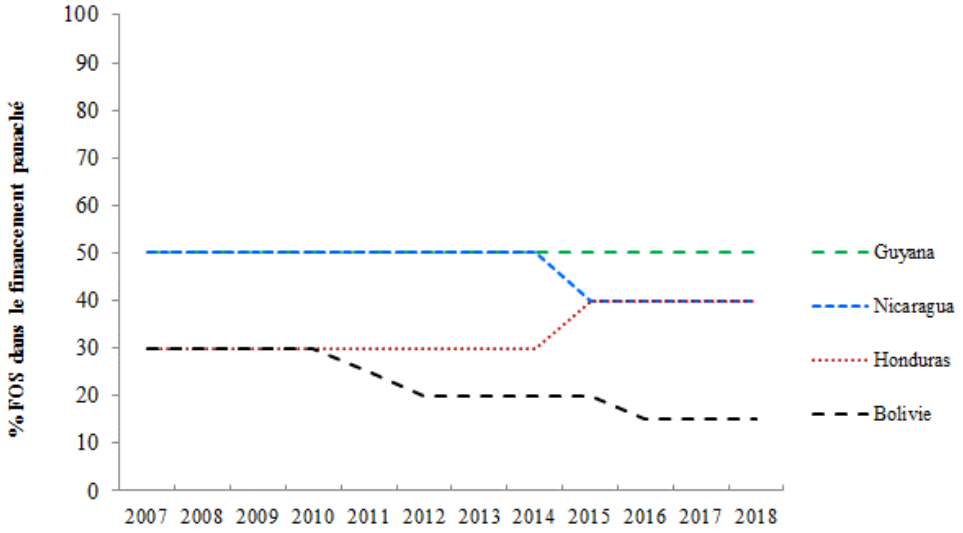

Source : documents GN-2442, GN-2442-16, GN-2442-32, GN-2442-42, GN-2442-46, GN-2442-53.

3.3 Les ajustements dans les proportions de panachage ont majoritairement dominé au niveau de l'offre de concessionnalité, les changements dans la concessionnalité reflétant largement les changements dans les financements combinés approuvés (Schémas 3 et 4). Cependant, les changements dans les taux d'actualisation et les taux d'intérêt présumés de la partie CO des financements combinés ont fait varier

la concessionnalité d'une année sur l'autre. En outre, le déclin du taux d'actualisation entre 2008 et 2015 a abouti à une légère érosion du niveau de concessionnalité accordée pour toute proportion panachée donnée.

Schéma 4. Offre de concessionnalité

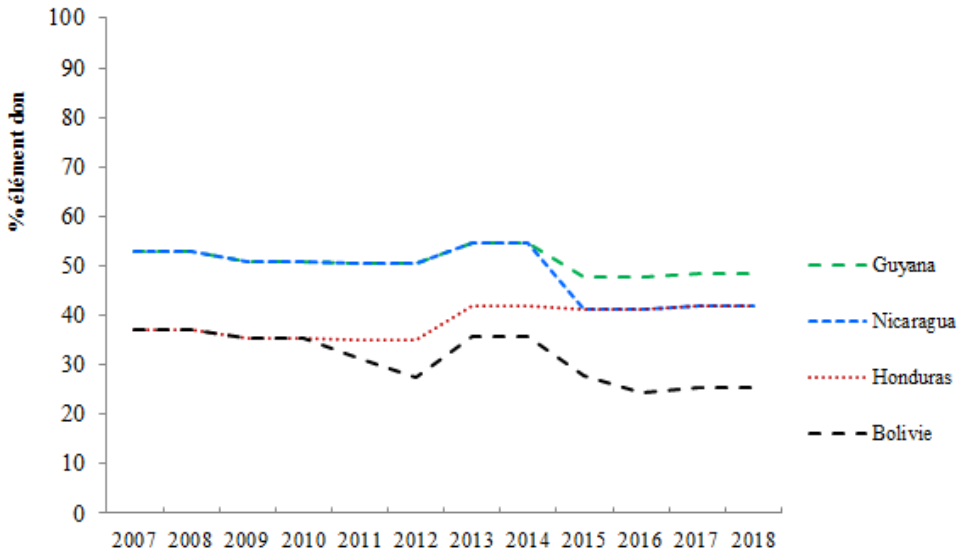

Source : documents GN-2442, GN-2442-16, GN-2442-32, GN-2442-42, GN-2442-46, GN-2442-53.

3.4 La concessionnalité accordée par la BID à chaque pays était globalement comparable à celle des autres créanciers officiels (Annexe III).

IV. Examen du Système renforcé d'allocation basée sur la performance (SRABP)

A. Évaluation des politiques et institutions nationales (CIPE)

4.1 L'évaluation des politiques et institutions nationales (CIPE) évalue la qualité du cadre politique et institutionnel actuel d'un pays. Les critères ou variables de la CIPE sont regroupés en quatre grands groupes de politiques, chacun avec une pondération spéciale dans la note totale de la CIPE : (i) gestion économique (15 %) ; (ii) politiques structurelles (20 %) ; (iii) politiques pour l'inclusion sociale/l'équité (35 %) ; et (iv) gestion et institutions du secteur public (30 %). La pondération de chaque groupe de politiques a été approuvée par le Conseil d'administration de la Banque.

4.2 La CIPE a été reformée en 2010 (document GN-2442-32) et 2012 (document GN-2442-42) afin de : (i) actualiser les variables et le guide de notation respectif ; (ii) inclure des indicateurs quantitatifs pour accroître l'objectivité dans l'évaluation, comme recommandé par le Bureau de l'évaluation et de la surveillance (OVE) (documents RE-279 et RE-376) ; et (iii) harmoniser les

méthodologies avec les autres banques multilatérales de développement[9]. Onze des 16 variables de la CIPE ont des indicateurs quantitatifs, qui représentent 25 % de la pondération des variables respectives. Globalement, les indicateurs quantitatifs ont une pondération d'environ 15 % de la notation CIPE globale. Dans la pratique, les notes globales CIPE avec et sans les indicateurs quantitatifs sont similaires, preuve que l'inclusion d'indicateurs quantitatifs ne change pas significativement les notes globales de la CIPE.

4.3 Les variables et pondérations de la CIPE n'ont pas changé depuis 2012. En conséquence, les mêmes variables et pondérations CIPE ont été appliquées pour les CIPE 2012, 2014 et 2016. Bien que les révisions/mises à jour de la CIPE effectuées en 2010 et 2012 compliquent les comparaisons avec les années précédentes, au niveau global, les notes CIPE gardent un niveau globalement similaire entre 2006 et 2016 (Schéma 5). Il est à noter que les notes moyennes pour les groupes de politiques Inclusion sociale et Gestion du secteur public sont restées stables de 2012 à 2016. En revanche, les notes moyennes CIPE pour le groupe de politiques Gestion économique ont baissé entre 2012 et 2014, et encore en 2016. Ce déclin reflète en partie des résultats économiques moins favorables, liés probablement à la baisse du prix des marchandises sur cette période[10]. Cependant, le groupe de politiques Gestion économique reste le groupe présentant les notes les plus élevées. L'Annexe I présente l'évolution des notes totales CIPE par pays, et l'Annexe II présente les informations détaillées sur la CIPE 2016.

Schéma 5. Notes moyennes CIPE pour les pays FOS-IV

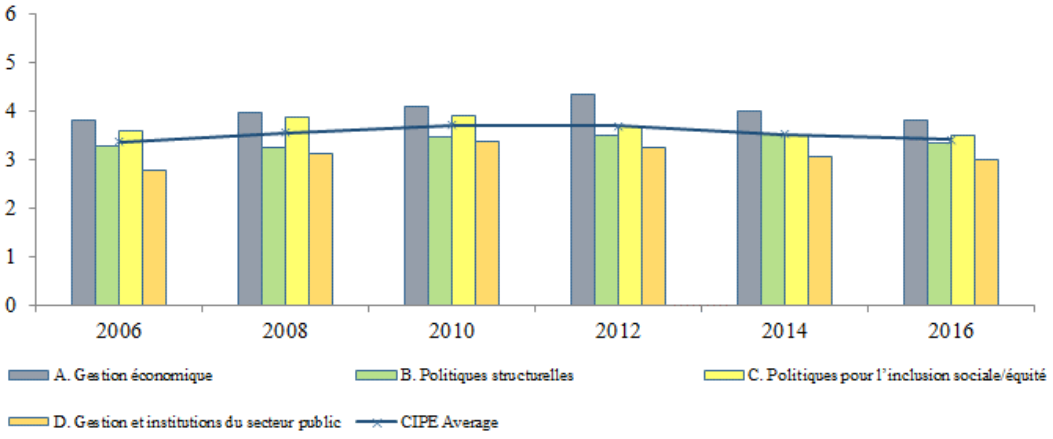

Sources : VPC selon les documents GN-2442-53, GN-2442-46, GN-2442-41, GN-2442-32, GN-2442-16, GN-2442.

[9] Depuis 2004, la plupart des banques multilatérales de développement se sont alignées avec l'Évaluation des politiques et des institutions nationales (CPIA) de la Banque mondiale. Cette harmonisation était recommandée par un groupe indépendant, qui a examiné la CPIA et a trouvé peu de valeur ajoutée à avoir des méthodologies similaires et fortement corrélées entre banques multilatérales de développement. Cette harmonisation était également cohérente avec l'objectif du Cadre de résultats de la gestion pour le développement : réduire la duplication dans les approches d'évaluation multilatérales.

[10] Nonobstant le fait que la CIPE cherche à mesurer la qualité des politiques, inévitablement elle prend en compte les résultats, jusqu'à un certain point, en particulier par le biais des composantes quantitatives de l'indicateur. Les résultats économiques en 2014 et notamment en 2016 étaient généralement moins favorables qu'en 2012.

B. Performance du portefeuille

4.4 Dans le cadre du Système renforcé d'allocation basée sur la performance (SRABP), et conformément au document GN-2442, la performance du portefeuille est évaluée en se basant sur le pourcentage des soldes de prêts non décaissés représentés par des projets classés comme « problématiques » et « en situation d'alerte ». Pour la période d'allocation 2015-2016, l'indicateur de performance du portefeuille a été modifié afin de prendre en compte les changements méthodologiques introduits dans la classification des projets dans le nouveau Rapport de suivi des progrès de la Banque[11]. En outre, puisque les indicateurs de temps passé dans le PMR sont mesurés par rapport à un point de référence historique propre au pays, aux fins de l'allocation 2015-2016, les projets ont également été évalués en les comparant avec des points de référence à l'échelle de la Banque, afin de déterminer la performance relative entre les pays (document GN-2442-46)[12]. La même méthodologie pour calculer l'indicateur de performance du portefeuille a été utilisée pour la période d'allocation 2017-2018.

4.5 Au niveau global, pour les pays FOS-IV, la performance du portefeuille s'est légèrement détériorée entre 2013 et 2015 (elle s'est améliorée dans deux pays et détériorée dans deux). La part des soldes de prêts non décaissés dans les projets insatisfaisants (« en situation d'alerte » ou « problématiques ») a augmenté, passant de 22,2 % du total des soldes de prêts non décaissés le 31 décembre 2013 à 26,4 % le 31 décembre 2015 (Schéma 6). Cependant, cette part est restée inférieure au niveau enregistré en 2008 (28,9 %).

---

[11] Dans le cadre de la récente évaluation de la Neuvième augmentation générale du capital (document RE-425-4), le Bureau de l'évaluation et de la surveillance (OVE) a examiné la méthodologie du PMR et constaté que, entre autres aspects, l'utilisation de l'indicateur de performance comme seul indicateur pour déterminer la classification d'un projet avait ses limites et pouvait donner lieu à de faux cas positifs. À la lumière de cette constatation et d'autres enseignements tirés de cette analyse, il a été décidé et approuvé, en décembre 2013, d'apporter des modifications au PMR (document OP-1072-1). Le nouveau PMR prend en compte différentes dimensions de la performance des projets. Différents indicateurs sont mesurés à chaque étape du cycle de vie du projet, soit : (i) après l'approbation par le Conseil et avant l'admissibilité ; (ii) entre l'admissibilité et jusqu'au décaissement de 95 % du financement ; et (iii) entre le décaissement de 95 % du financement et la clôture du projet. Un indicateur synthétique, représentant une moyenne pondérée des indicateurs utilisés pour noter la performance sur le plan de l'exécution du projet, sert de base pour la classification du projet une fois que les projets deviennent admissibles au décaissement.

[12] Ces indicateurs mesurent le temps passé entre : (i) l'approbation de l'opération de prêt et la signature du contrat de prêt correspondant, pour les pays dans lesquels la ratification des contrats de prêt n'est pas requise ; (ii) l'approbation de l'opération de prêt et la ratification du contrat de prêt correspondant, pour les pays dans lesquels la ratification des contrats de prêt est requise ; (iii) l'efficacité juridique et l'admissibilité; et (iv) les prorogations de la date de décaissement final.

Schéma 6. Classification des projets « insatisfaisants » pour le SRABP (en % des soldes de prêts non décaissés)

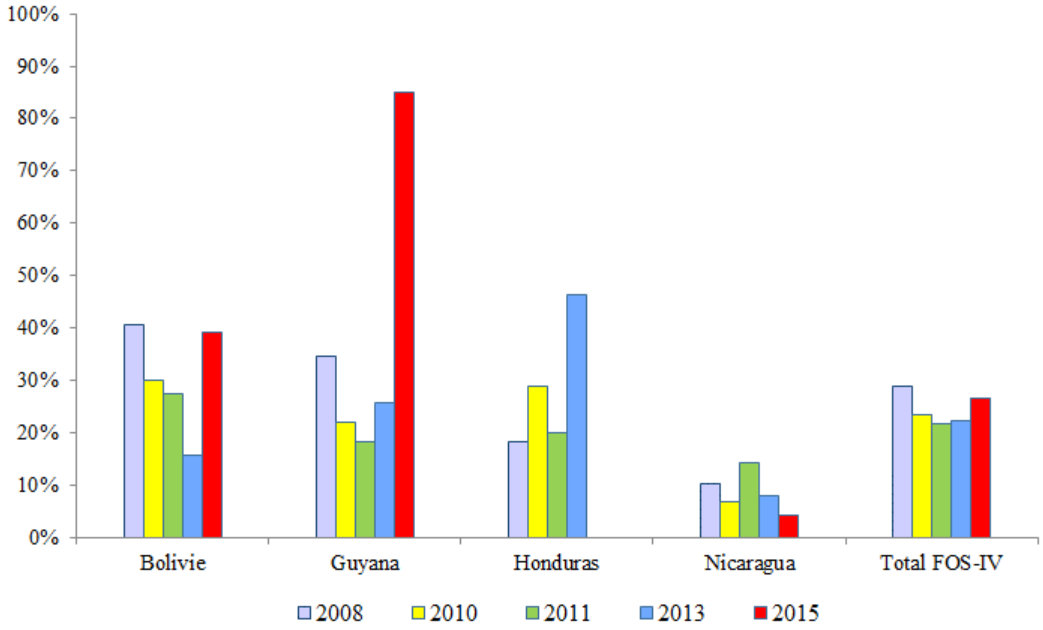

Source : VPC selon les documents GN-2442-53, GN-2442-46, GN-2442-41, GN-2442-32, GN-2442-16, GN-2442.

Note : Aucune donnée n'apparaît pour le Honduras en 2015 car les soldes de prêts non décaissés insatisfaisants étaient de 0 %. En 2015, un nouveau parti est arrivé au pouvoir au Guyana après 23 ans dans l'opposition, ce qui a entraîné des changements dans le personnel et un examen prolongé des priorités d'investissement.

4.6 Les classifications des PMR montrent une légère détérioration similaire dans la performance des portefeuilles des pays FOS-IV entre la fin 2013 et la fin 2015. La part du nombre de projets classés satisfaisants par le PMR a baissé, passant de 86 % en 2013 à 83 % en 2015 (Schéma 7). Cependant, la part de projets classés satisfaisants par le PMR dans les pays FOS-IV (quatre des cinq pays membres emprunteurs à plus faibles revenus) est restée supérieure à la moyenne de la Banque.

Schéma 7. Classification de projets par indicateur synthétique en 2013 et 2015

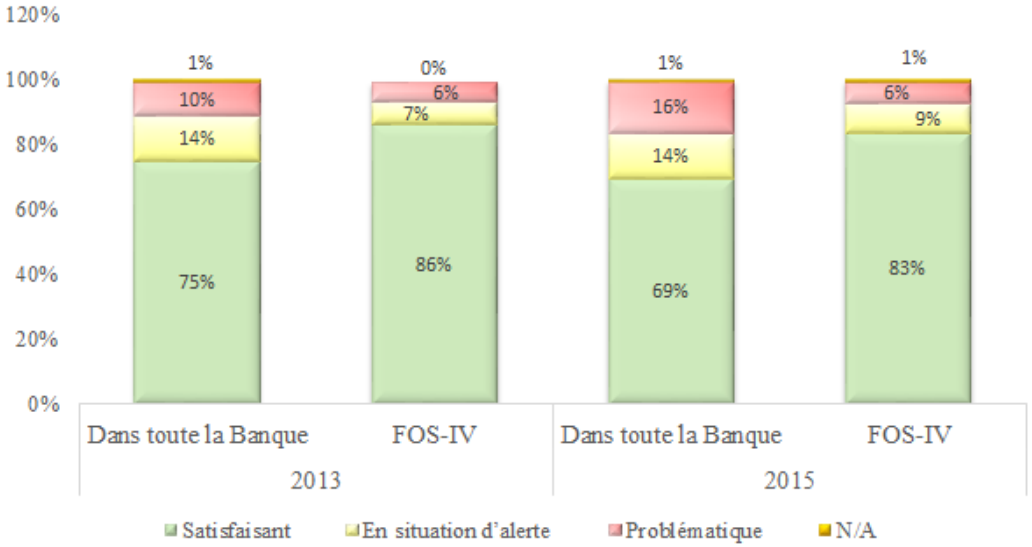

Sources : Rapports de suivi des progrès (PMR) pour 2013 et 2016.

V. EXAMEN DU CADRE DE VIABILITÉ DE LA DETTE (CVD)

A. Encours de la dette à la BID

5.1 Le 15 mars 2007, l'Assemblée des gouverneurs a approuvé l'Allègement de la dette multilatérale et la Réforme du financement concessionnel (document CA-474-2), qui inclut 100 % d'allègement de la dette pour la Bolivie, le Guyana, Haïti, le Honduras et le Nicaragua sur les soldes de prêts FOS en cours au 31 décembre 2004 et en vigueur au 1er janvier 2007. Cet allègement de la dette couvrait la participation de la Banque dans l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) ainsi que l'équivalent BID de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) (Tableau 7)[13].

[13] En juin 2005, le groupe des 8 principaux pays industriels a proposé que 3 institutions multilatérales – le FMI, l'Association internationale pour le développement (IDA) (du Groupe de la Banque mondiale) et le Fonds africain de développement (de la Banque africaine de développement) – annulent 100 % de leurs créances sur les pays éligibles à un allègement de la dette complet et irrévocable, dans le cadre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés, une initiative conjointe du FMI et de la Banque mondiale. L'IADM du FMI concernait l'ensemble de l'encours de la dette due au FMI à la fin 2004.

Tableau 7. Allègement de la dette due à la BID pour les pays FOS-IV 2006/2007

Pays	PPTE renforcée (millions USD)	BID 2007 (MDRI*) (millions USD)	Total (millions USD)
Bolivie	430,3	741,0	1 171,3
Guyana	55,2	356,5	411,7
Honduras	73,3	1 070,5	1 143,8
Nicaragua	382,5	790,1	1 172,6
TOTAL	**941,3**	**2 958,2**	**3 899,5**

Source : Département des finances (FIN).

5.2 Après une forte réduction liée à l'allègement de la dette en 2007, la dette avec garantie souveraine due à la BID a augmenté rapidement en valeur nominale, de 1,4 milliard USD en 2007 à 6,1 milliards USD en 2016 (Schéma 8). En valeur nominale, la dette avec garantie souveraine était 20 % supérieure en 2016 que dix ans plus tôt. Cependant, en part du PIB, en 2016, la dette due à la BID était équivalente à 8 % du PIB combiné des pays FOS-IV, soit moins que la moitié du niveau des années précédant l'allègement de la dette.

Schéma 8. Encours de la dette avec garantie souveraine due à la BID par les pays FOS-IV

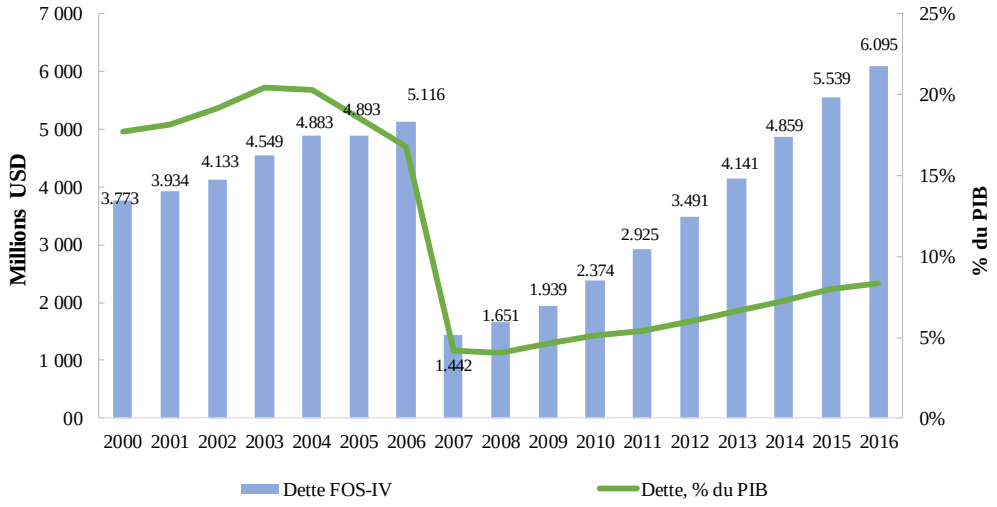

Source : VPC selon l'Annexe IV.

B. Viabilité de la dette telle que mesurée par le CVD

5.3 Depuis l'introduction du CVD/SRABP, la BID a élaboré cinq ensembles d'Analyses de viabilité de la dette (AVD) dans le cadre du CVD pour les propositions d'allocation bisannuelle en 2008, 2010, 2012, 2014 et 2016. La comparaison des AVD sur la durée, notamment au niveau des pays individuels, montre l'influence assez importante des chocs exogènes, comme : (i) les réductions du FMI dans le taux d'actualisation du CVD-pays à faibles revenus, de 5 % à 4 % en 2010, puis à 3 % en septembre 2012, suivis d'une augmentation de 3 % à 5 % en septembre 2013[14] ; (ii) la révision à la hausse de la taille estimée du PIB du Guyana en 2009 (utilisé pour les AVD à partir de 2010)[15] ; et (iii) la révision à la hausse de la taille estimée du PIB du Nicaragua en 2012 (utilisé pour les AVD à partir de 2012)[16]. Cependant, un certain nombre de conclusions peuvent être tirées concernant les AVD des pays FOS-IV en tant que groupe (Schémas 9 et 10)[17] :

(i) En comparant la dernière AVD avant l'allègement de la dette de la BID (2006) avec les AVD ultérieures, on constate que la mise en œuvre de l'allègement de la dette de la BID aux pays FOS-IV fin 2006 a amélioré significativement et immédiatement la viabilité de la dette du point de vue de la solvabilité (encours de la dette). Le ratio valeur actuelle de la dette externe publique et garantie par l'État sur PIB a décliné, passant de presque 40 % du PIB à 22 %. Le ratio service de la dette externe sur exportations a décliné sur le moyen terme. Ces résultats sont globalement cohérents avec les autres études[18].

(ii) L'amélioration de la solvabilité s'est maintenue pendant 2016 ; la situation pour l'indicateur du poids du service de la dette est plus ambigüe.

---

[14] Une baisse du taux d'actualisation augmente la valeur actuelle de la dette et du service de la dette (en augmentant le risque perçu de surendettement), alors qu'une augmentation du taux d'actualisation réduit la valeur actuelle de la dette et du service de la dette (en faisant diminuer le risque perçu de surendettement).

[15] Les données de PIB du Guyana ont été ramenées à une nouvelle base, en remplaçant 1988 par 2006. En conséquence, le PIB 2009 aux prix du marché était 64 % plus élevé que celui précédemment estimé (Rapport des services du FMI pour la Consultation au titre de l'article IV 2009, Rapport de pays n° 10/292, septembre 2010).

[16] En 2012, les comptes nationaux du Nicaragua ont été ramenés à une nouvelle base, en remplaçant l'année de référence 1994 par 2006, ce qui a entraîné une augmentation de 27 % de la taille estimée du PIB en 2012.

[17] Le CVD des pays à faibles revenus utilise trois indicateurs de solvabilité et deux indicateurs de liquidité du poids de la dette (« *Staff Guidance Note on the Application of the Joint Bank-Fund Debt Sustainability Framework for Low-income Countries* », FMI, novembre 2013). En raison du manque de place, seul un indicateur de solvabilité et un indicateur de liquidité sont présentés. Les trois autres indicateurs du poids de la dette sont : (i) le ratio valeur actuelle de la dette externe publique et garantie par l'État sur les exportations de biens et services ; (ii) le ratio valeur actuelle de la dette externe publique et garantie par l'État sur les recettes fiscales ; et (iii) le ratio service de la dette externe publique et garantie par l'État sur les recettes fiscales.

[18] FMI « *Public Debt Vulnerabilities in Low-income Countries : The Evolving Landscape* », novembre 2015 ; Baduel, B. et R. Price (2012) « *Evolution of Debt Sustainability Analysis in Low-income Countries : Some Aggregate Evidence* », Document de travail du FMI (WP/12/167) Washington, D.C. ; Prizzon, A. et S. Mustapha (2014) « *Debt Sustainability in HIPCs in a New Age of Choice* », Document de travail de l'ODI 397, London, Royaume-Uni.

(iii) Les prévisions successives des indicateurs du poids de la dette sur le moyen et long terme ne montrent pas de détérioration de la viabilité de la dette.

(iv) La comparaison de la trajectoire réelle des indicateurs du poids de la dette avec les prévisions de l'AVD ne révèle pas d'erreur systématique de sous ou surestimation des indicateurs futurs du poids de la dette.

Schéma 9. Moyenne simple pays FOS-IV : Évolution des prévisions de base du ratio valeur actuelle de la dette externe publique et garantie par l'État sur PIB

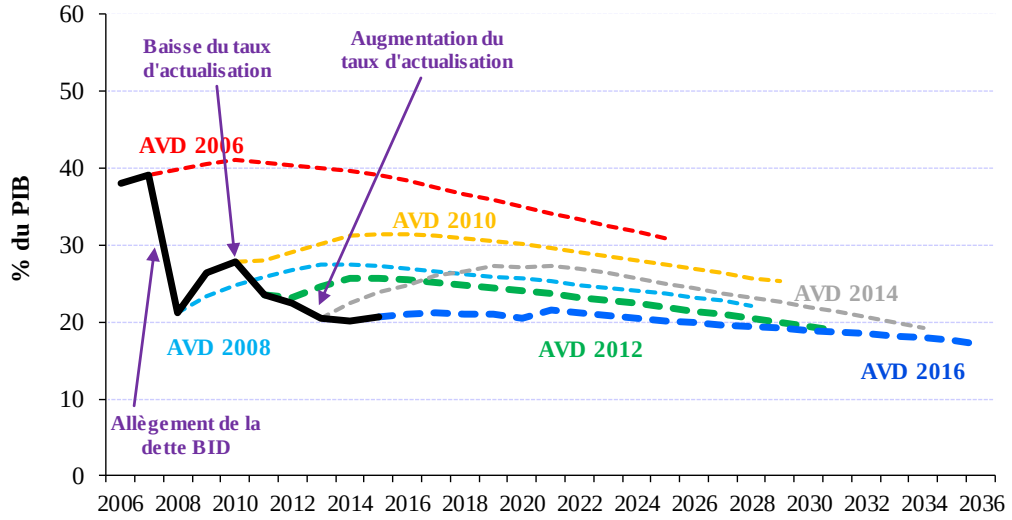

Source : Fichiers Excel AVD préparés pour les propositions d'allocation bisannuelle en 2008, 2010, 2012, 2014 et 2016 ; 2006 à partir des rapports des services du FMI (Annexe V). Prévision de base dans le graphique « b » des graphiques AVD VCD standards.

Schéma 10. Moyenne simple pays FOS-IV : Évolution des prévisions de base du ratio service de la dette sur exportations

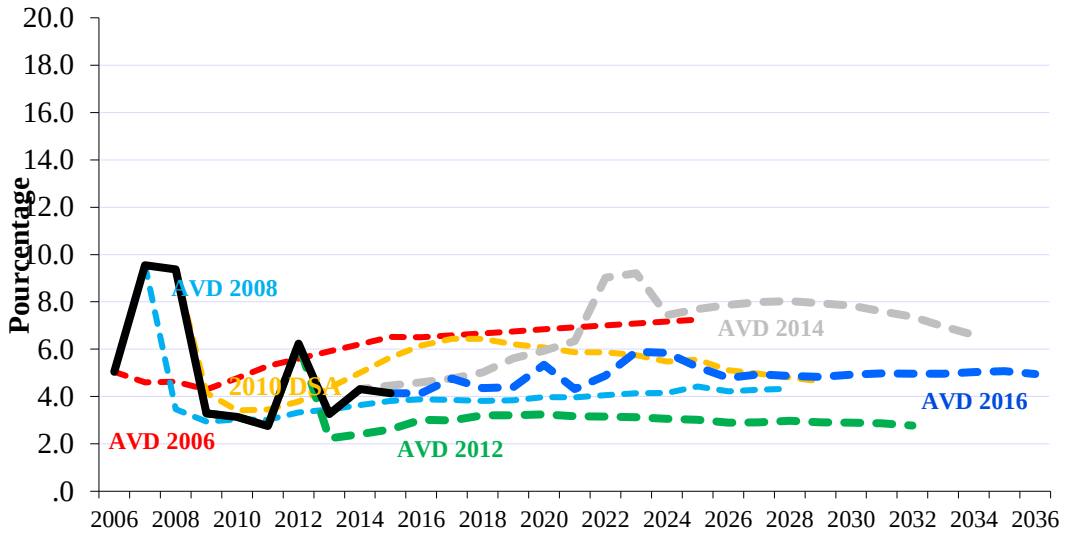

Source : Fichiers Excel AVD préparés pour les propositions d'allocation bisannuelle en 2008, 2010, 2012, 2014 et 2016 ; 2006 à partir des rapports des services du FMI (Annexe V). Prévision de base dans le graphique « e » des graphiques AVD VCD standards.

5.4 Les avancées relatives à la viabilité de la dette peuvent également être analysées en regardant l'évolution de la part des pays dans les différentes catégories de risque du CVD. Dans le scénario optimiste, la part des pays surendettés ou en situation de risque élevé de surendettement déclinerait dans le temps, les pays passant d'un risque élevé à un risque modéré puis faible, puis se dirigeant finalement vers un emprunt provenant uniquement du guichet de financement non-concessionnel. Pour les pays à faibles revenus de la BID, la part des pays dans les différentes catégories de risque de surendettement est restée inchangée entre 2006 et 2013 (Schéma 11). Puis, en 2014, le Honduras est passé du groupe à risque faible au groupe à risque modéré. En 2015, Haïti est passé du groupe à risque élevé au groupe à risque modéré, puis est repassé en risque élevé fin 2016. Cette perspective révèle ainsi une tendance à une légère détérioration du risque de surendettement pour les pays à faibles revenus de la BID.

Schéma 11. Évolution du risque de surendettement
(en pourcentage du nombre de pays à faibles revenus de la BID avec des AVD)

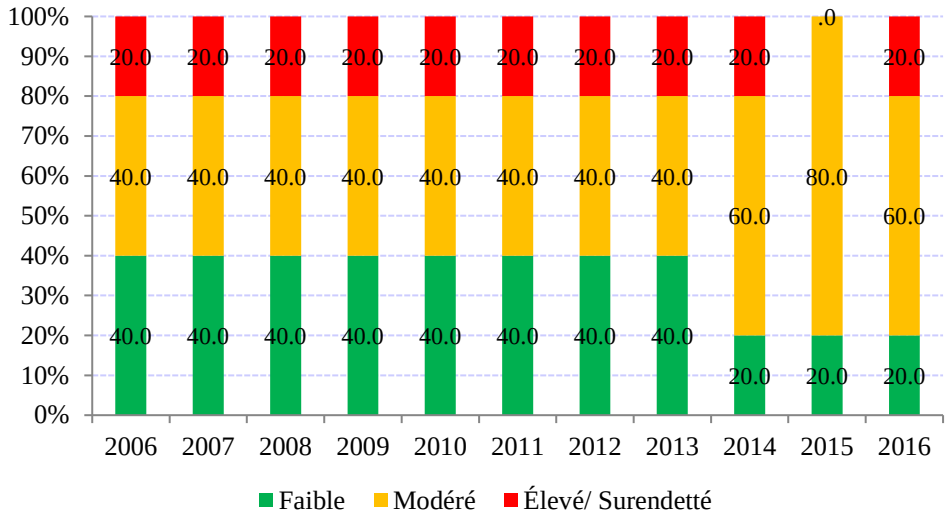

Source : VPC selon AVD des pays à faibles revenus de la BID.

5.5 Au niveau mondial, le risque de surendettement des pays à faibles revenus montre une tendance plus prononcée et plus claire. On constate une nette amélioration de la viabilité de la dette entre 2006 et 2012-2014 (Schéma 12). La part de pays présentant un risque élevé de surendettement ou en situation de surendettement a baissé, passant de 44 % en 2006 à un point le plus bas en 2013-2014, à 21 %. De même, la part de pays présentant un risque faible de surendettement a augmenté, passant de 24 % en 2006 à un pic en 2012, à 37 %. Depuis 2012-2014, les avancées relatives à la viabilité de la dette se sont inversées, la part de pays présentant un risque faible déclinant et la part de pays présentant un risque élevé augmentant. La détérioration a été particulièrement rapide en 2016 : la part de pays présentant un risque faible a baissé d'un tiers en un an seulement.

Schéma 12. Évolution du risque de surendettement
(en pourcentage du nombre total de pays à faibles revenus avec des AVD)

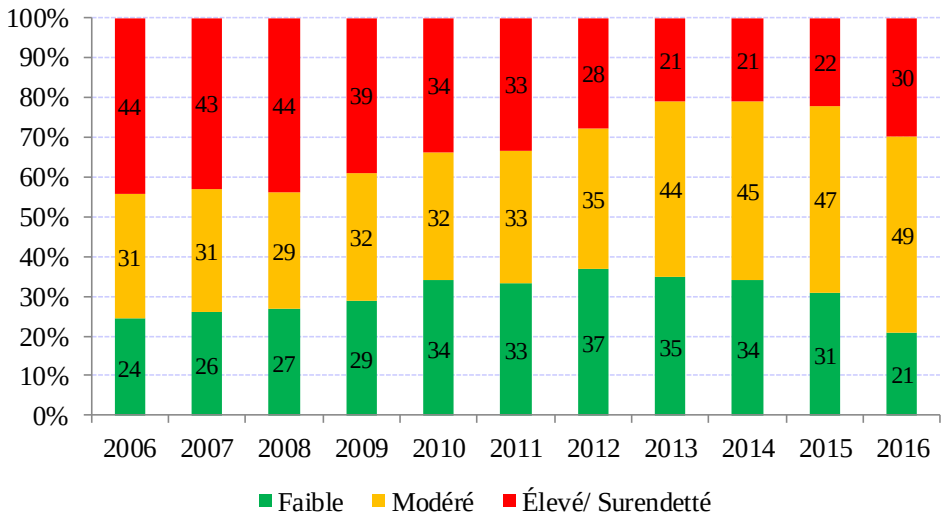

Source : 2006-2015 du FMI « *Macroeconomic Developments and Prospects in LIDCS : 2015* », 2015 ; et 2016 du site Internet du FMI « *List of LIC DSAs for PRGT-eligible Countries, as of December 1, 2016* ».

5.6 Il est préoccupant aussi de remarquer que la tendance à la détérioration est susceptible de continuer en 2017. Plusieurs pays dont il est avéré qu'ils sont passés dans la catégorie de risque élevé ou qui sont en situation de surendettement étaient encore répertoriés sous la catégorie « risque modéré » à la fin 2016, du fait de décalages dans la publication des AVD. Dans certains pays, une rapide accumulation de dette non-concessionnelle au cours de la dernière décennie, ainsi que des prix de marchandises à la baisse depuis 2014 et une croissance mondiale en berne, ont contribué à la détérioration de la viabilité de la dette[19]. La Banque surveillera si les pays à faibles revenus de la BID suivent la tendance mondiale au cours des deux prochaines années.

5.7 **Collaboration avec la Banque mondiale et le FMI.** La Banque continue sa collaboration avec la Banque mondiale et le FMI pour préparer les AVD. En avril 2015, le personnel de la Banque mondiale et du FMI a réalisé une formation sur les AVD des pays à faibles revenus aux économistes de pays de la BID travaillant sur les pays FOS-IV[20]. Pendant la période 2015-2016, la BID a continué de participer à la réunion technique annuelle des banques multilatérales de développement et des institutions financières multilatérales sur les systèmes d'allocation basée sur la performance, et à la réunion annuelle des banques multilatérales de développement sur les problèmes de la dette dans les pays à faibles revenus. Ainsi, et

---

19 FMI « *Public Debt Vulnerabilities in Low-income Countries : The Evolving Landscape* », novembre 2015.

20 L'atelier de formation sur l'Analyse de viabilité de la dette (AVD) a reçu une très bonne évaluation dans le cadre de la méthodologie du Secteur du Savoir et de l'apprentissage (KNL). L'indice de qualité (basé sur les notes sur le contenu, le formateur et la méthodologie) de 4,81 a largement excédé les normes KNL, et l'apprentissage moyen rapporté (2,73) excédait également significativement le gain d'apprentissage standard de 1,5 pour le KNL (Rapport d'évaluation du KNL).

conformément au protocole d'entente entre banques de développement régional, Banque mondiale et FMI, la BID et les autres institutions financières multilatérales qui se sont harmonisées autour du CVD ont cherché à participer à un échange d'opinions sur l'examen 2016 du CVD[21].

VI. CONCLUSIONS

6.1 Quatre pays (Bolivie, Guyana, Honduras et Nicaragua) (FOS-IV) étaient éligibles à une allocation de financement concessionnel dans le cadre du Cadre de viabilité de la dette et du Système renforcé d'allocation basée sur la performance (CVD/SRABP) pour 2015 et 2016. Au total, 36 opérations avec des ressources panachées, pour un total de 1 942 milliard USD, ont été approuvées en 2015-2016, dont 529,2 millions USD avec des ressources du FOS.

6.2 Le Mécanisme de mobilisation de dons (GLM), un mécanisme pilote pour mobiliser les dons des donateurs, en vigueur du 13 septembre 2013 au 13 septembre 2016, a été inclus dans cette étude car il était soumis au CVD. Ce Mécanisme a été un succès à de nombreux égards. Quatre projets dans trois pays ont été approuvés en utilisant le Mécanisme de mobilisation des dons, utilisant la totalité des 100 millions USD de financement par CO approuvé pour le Mécanisme. Les 100 millions USD de financement par CO ont eu un « effet d'attraction » pour 67 millions USD de dons et encore 25 millions USD de financement concessionnel non-BID. Cependant, le contexte du financement a évolué depuis l'époque où le GLM a été proposé et approuvé. La Direction préparera une analyse des résultats de ce programme pilote avant de faire une recommandation sur la pertinence de continuer ce programme.

6.3 Comme prévu dans le document GN-2442, le panachage des prêts pour les quatre pays est le principal mécanisme par lequel la Banque personnalise la concessionnalité qu'elle accorde face au risque de surendettement indiqué par le CVD. La concessionnalité accordée à chaque pays par la Banque est relativement stable sur la durée et globalement comparable à celle des autres créanciers officiels.

6.4 La structure, les variables et la pondération de l'Évaluation des politiques et institutions nationales (CIPE) n'ont pas changé depuis 2012, et la BID reste en harmonie étroite avec les autres banques multilatérales de développement qui utilisent un système d'allocation basée sur la performance. En conséquence, les mêmes variables et pondérations de la CIPE ont été appliquées pour les CIPE 2012, 2014 et 2016. Au niveau global, les notes CIPE gardent un niveau assez similaire entre 2006 et 2016.

6.5 Comme le mesurent l'Indicateur de performance du portefeuille (PPI) et le Rapport de suivi des progrès (PMR), au niveau global pour les pays FOS-IV, la performance du portefeuille a connu un pic en 2011 et 2013, puis s'est détériorée entre 2013 et 2015. Malgré la détérioration récente, la performance du portefeuille dans les pays FOS-IV en 2013 et 2015 était supérieure à la moyenne de la Banque. En 2015, 83 %

[21] Note sur « *Collaboration between the IMF, the World Bank, and Regional Development Banks in the Preparation of Debt Sustainability Analyses for Low-income Countries* », décembre 2007. La Direction a signalé le processus pour élaborer ce protocole d'entente dans « *Update on Implementing Multilateral Debt Relief and Concessional Finance Reform at the IDB* », (document GN-2442-14), juillet 2007.

des projets dans les pays FOS-IV étaient classés « satisfaisants », soit 14 points de pourcentage au-dessus de la moyenne de la Banque.

6.6 Depuis l'introduction du CVD/SRABP il y a dix ans, aucun des pays FOS-IV n'a connu de surendettement. En valeur nominale, la dette avec garantie souveraine due par les pays FOS-IV à la BID a augmenté rapidement entre 2007 et 2016. Cependant, en part du PIB, en 2016 la dette due à la BID était moins que la moitié du niveau des années précédant l'allègement de la dette. En outre, en valeur actuelle (qui inclut les effets de la concessionnalité), les AVD successives de la BID montrent que la valeur actuelle moyenne de la dette externe publique et garantie par l'État des pays FOS-IV est ancrée à environ 20 % du PIB.

6.7 Globalement, depuis 2014, nous observons une tendance claire de pays passant dans des catégories de risque plus élevé de surendettement. Il convient donc que la Banque surveille la situation de près.

ANNEXE I

ÉVOLUTION DES INDICATEURS-PAYS DU SYSTÈME RENFORCÉ D'ALLOCATION BASÉE SUR LA PERFORMANCE

	Allocation 2007-2008	Allocation 2009-2010	Allocation 2011-2012	Allocation 2013-2014	Allocation 2015-2016	Allocation 2017-2018
			Population			
Bolivie	8 986 396	9 518 000	9 862 860	10 088 108	10 671 200	10 724 705
Guyana	772 056	739 000	762 498	756 040	799 613	767 085
Honduras	7 141 464	7 091 000	7 465 998	7 754 687	8 097 688	8 075 060
Nicaragua	5 604 000	5 605 000	5 742 800	5 869 859	6 080 478	6 082 032
			RNB par habitant (méthode Atlas)			
Bolivie	960	1 260	1 620	2 040	2 550	3 080
Guyana	990	1 300	1 450	2 900	3 750	4 090
Honduras	1 030	1 600	1 820	1 970	2 180	2 270
Nicaragua	790	980	1 000	1 170	1 780	1 940
			Performance du portefeuille (échelle 1-6)			
Bolivie	3,27	3,97	4,51	4,63	5,22	4,04
Guyana	4,95	4,27	4,90	5,09	4,71	1,75
Honduras	4,95	5,09	4,55	5,00	3,69	6,00
Nicaragua	5,36	5,49	5,66	5,29	5,60	5,79
			CIPE (échelle 1-6)			
Bolivie	3,10	3,23	3,75	3,75	3,68	3,37
Guyana	2,75	3,39	3,75	3,62	3,30	3,27
Honduras	3,85	3,95	3,72	3,58	3,38	3,43
Nicaragua	3,58	3,55	3,53	3,49	3,44	3,39

Source : documents GN-2442-53, GN-2442-46, GN-2442-42, GN-2442-32, GN-2442-16.

ANNEXE II

PERFORMANCE DU PORTEFEUILLE 2016 ET NOTES DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES ET INSTITUTIONS NATIONALES (CIPE)

1. Évolution du pourcentage des soldes de prêts non décaissés (ULB) représentés par les projets classés « en situation d'alerte » et « problématiques »

Pays	2008	2010	2011	2013	2015
Bolivie	40,7%	29,8%	27,5%	15,6%	39,1%
Guyana	34,7%	22,0%	18,1%	25,8%	84,9%
Honduras	18,1%	28,9%	20,1%	46,3%	0,0%
Nicaragua	10,2%	6,7%	14,1%	8,0%	4,1%
Total FOS-IV	**28,9%**	**23,4%**	**21,6%**	**22,2%**	**26,4%**

Source : documents GN-2442-53, GN-2442-46, GN-2442-42, GN-2442-32, GN-2442-16.

2. Évaluation des politiques et institutions nationales 2016

		BOLIVIE	GUYANA	HONDURAS	NICARAGUA
Groupe de politiques et pondération	**Variable**	**Note**	**Note**	**Note**	**Note**
A. Gestion économique (15 %)	1. Politiques monétaires et des taux de change	3,00	4,00	3,50	4,00
	2. Politique budgétaire	3,50	3,00	3,50	4,00
	3. Politique et gestion de la dette	5,00	4,00	4,00	4,00
	Note pour le groupe de politiques A	**3,83**	**3,67**	**3,67**	**4,00**
B. Politiques structurelles (20 %)	4. Commerce extérieur	3,45	3,02	3,71	3,73
	5. Secteur financier	3,50	3,35	3,79	3,54
	6. Environnement réglementaire pour les entreprises	2,60	3,31	3,26	3,10
	7. Politiques et institutions pour la durabilité environnementale	3,24	3,19	3,38	3,33
	Note pour le groupe de politiques B	**3,20**	**3,22**	**3,53**	**3,43**
C. Politiques d'inclusion sociale/d'équité (35 %)	8. Égalité des genres, peuples autochtones et afro-descendants	3,76	3,36	3,44	3,59
	9. Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,67	3,33	4,00	3,33
	10. Renforcement des ressources humaines	3,45	3,52	3,78	3,65
	11. Protection sociale et travail	3,50	3,20	3,50	3,00
	Note pour le groupe de politiques C	**3,59**	**3,35**	**3,68**	**3,39**
D. Gestion et institutions du secteur public (30 %)	12. Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,74	3,12	2,64	3,10
	13. Qualité de la gestion budgétaire, financière et des passations de marché	3,13	3,13	3,38	3,63
	14. Efficience de la mobilisation de recettes	3,50	3,25	3,50	3,50
	15. Qualité de l'administration publique	2,51	2,85	2,45	2,69
	16. Transparence, responsabilisation et corruption dans le secteur public	3,15	2,65	2,73	2,32
	Note pour le groupe de politiques D	**3,00**	**3,00**	**2,94**	**3,05**
	Note globale	**3,37**	**3,27**	**3,43**	**3,39**

Source : document GN-2442-53.

ANNEXE III

CONCESSIONNALITÉ ESTIMÉE DES NOUVEAUX PRÊTS EXTERNES CONTRACTÉS PAR CRÉANCIER (GUYANA ET NICARAGUA)

Guyana

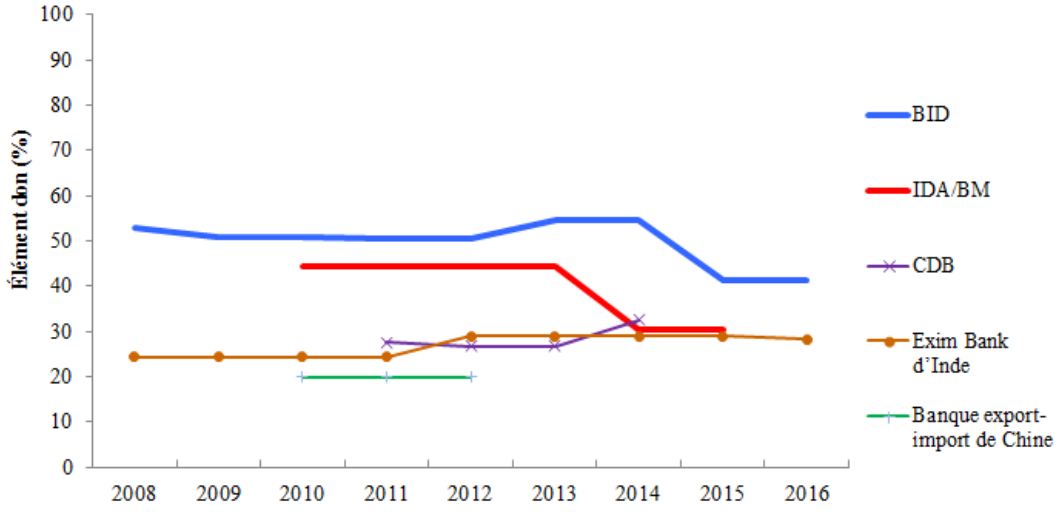

Sources : Concessionnalité de la BID issue des propositions d'allocation bisannuelle au titre du FOS ; données sur les conditions du financement et les montants des prêts provenant des créanciers non-BID fournies par le ministère des Finances du Guyana, la concessionnalité pour toutes les années étant calculée avec le calculateur de concessionnalité du FMI et le taux d'actualisation étant unifié à 5 %.

Note : Fait référence à la concessionnalité des nouveaux prêts contractés pendant l'année considérée. La concessionnalité moyenne pour chaque créancier est pondérée par la taille des prêts contractés cette année-là. À des fins de présentation, si aucun prêt n'a été contracté auprès d'un créancier pour une année intermédiaire, la concessionnalité de l'année précédente a été reportée.

Nicaragua

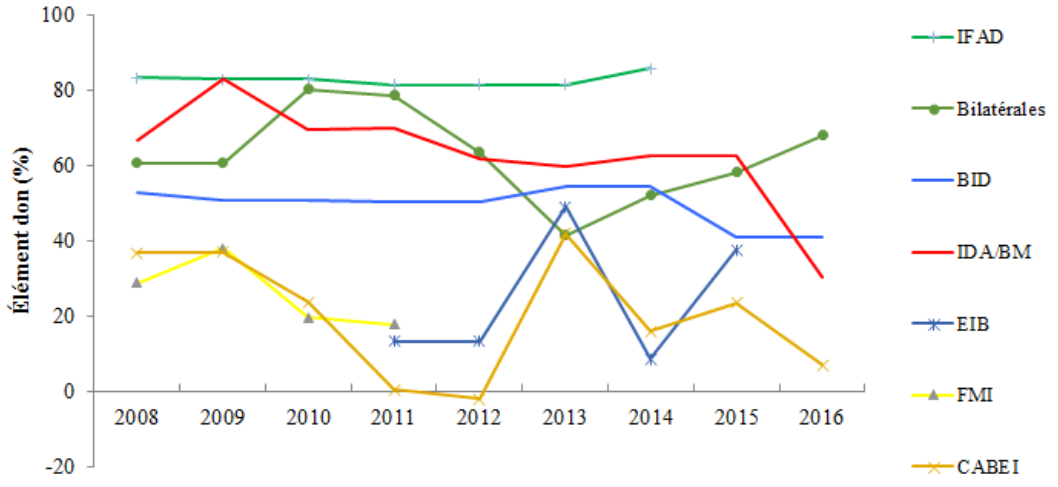

Sources : Concessionnalité de la BID issue des propositions d'allocation bisannuelle au titre du FOS ; données sur la concessionnalité et les montants des prêts provenant des créanciers non-BID fournies par la Banque centrale du Nicaragua : tableau sur les prêts externes contractés pendant l'année, « Rapport sur la dette publique » annuel, 2008-2016.

Note : Fait référence à la concessionnalité des nouveaux prêts contractés pendant l'année considérée. La concessionnalité moyenne pour chaque créancier est pondérée par la taille des prêts contractés cette année-là. À des fins de présentation, si aucun prêt n'a été contracté auprès d'un créancier pour une année, la concessionnalité de l'année précédente a été reportée.

ANNEXE IV

ENCOURS DE LA DETTE AVEC GARANTIE SOUVERAINE DUE À LA BID PAR PAYS

Sources : données de la dette, FIN ; PIB 2000-2015, Banque mondiale, Indicateurs mondiaux de développement ; prévision du PIB 2016, FMI, octobre 2016, base de données des Perspectives économiques mondiales.

Bolivie

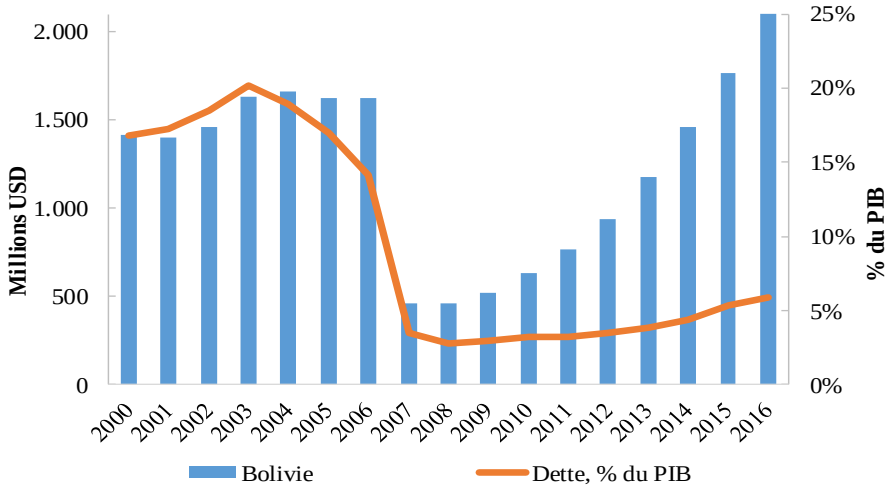

Guyana

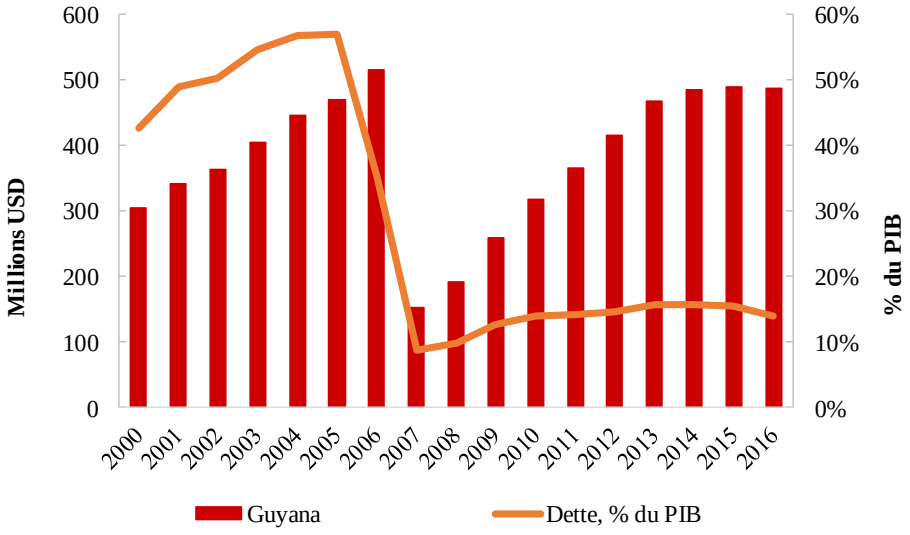

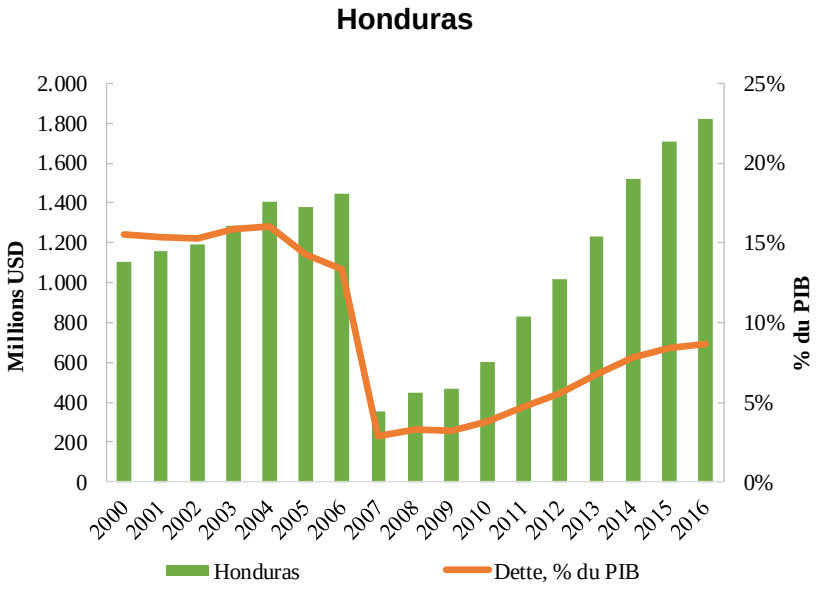
Honduras
2.000
1.800
1.600
1.400
1.200
1.000
800
600
400
200
0
Millions USD
25%
20%
15%
10%
5%
0%
% du PIB
2000
2001
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
Honduras
Dette, % du PIB

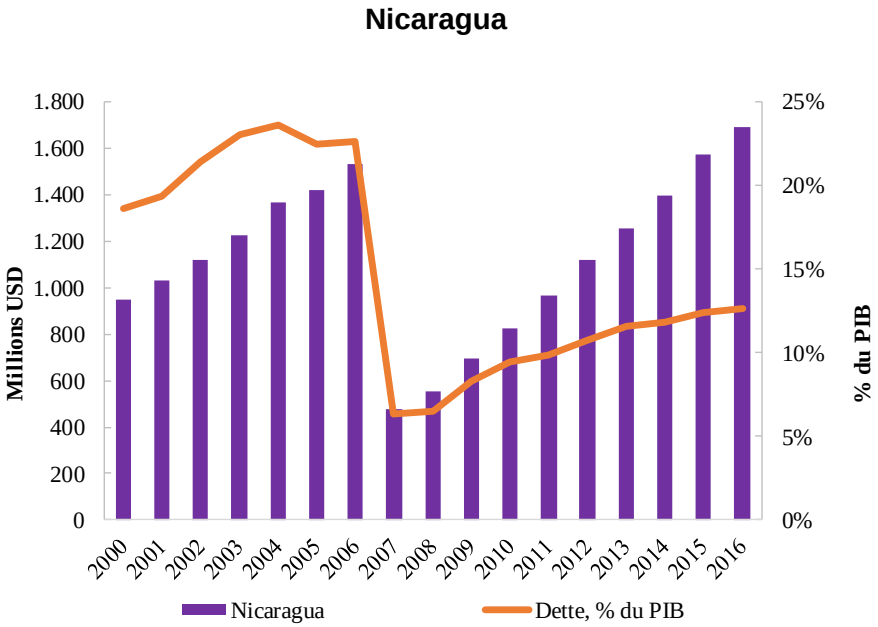
Nicaragua
1.800
1.600
1.400
1.200
1.000
800
600
400
200
0
Millions USD
25%
20%
15%
10%
5%
0%
% du PIB
2000
2001
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
Nicaragua
Dette, % du PIB

ANNEXE V

ÉVOLUTION DES PRÉVISIONS DE L'ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE (AVD) PAR PAYS

Bolivie
Évolution des prévisions de base du ratio valeur actuelle de la dette externe publique et garantie par l'État sur PIB

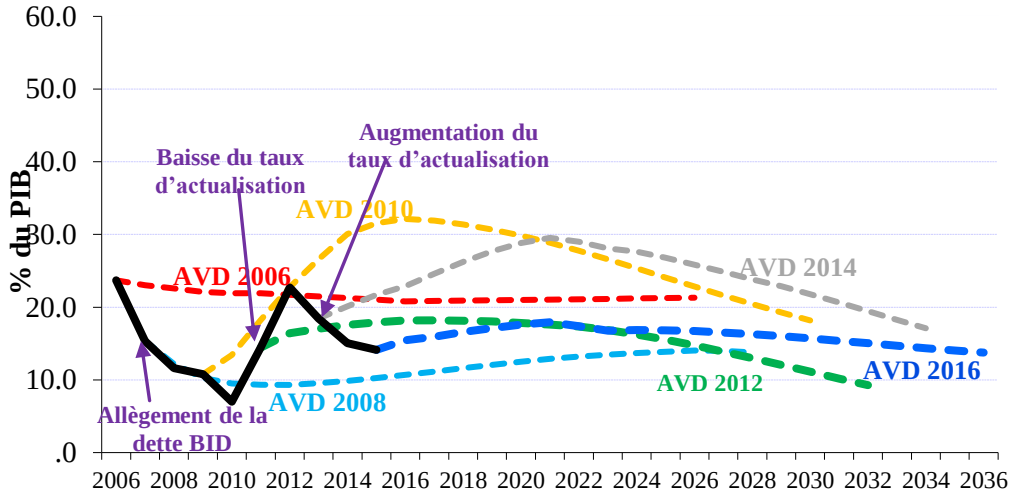

Source : Fichiers Excel AVD préparés pour les propositions d'allocation bisannuelle en 2008, 2010, 2012, 2014 et 2016 ; 2006 issu de la Consultation au titre de l'article IV FMI 2006 (Rapport de pays 06/270) (juillet 2006).

Évolution des prévisions de base du ratio service de la dette sur exportations

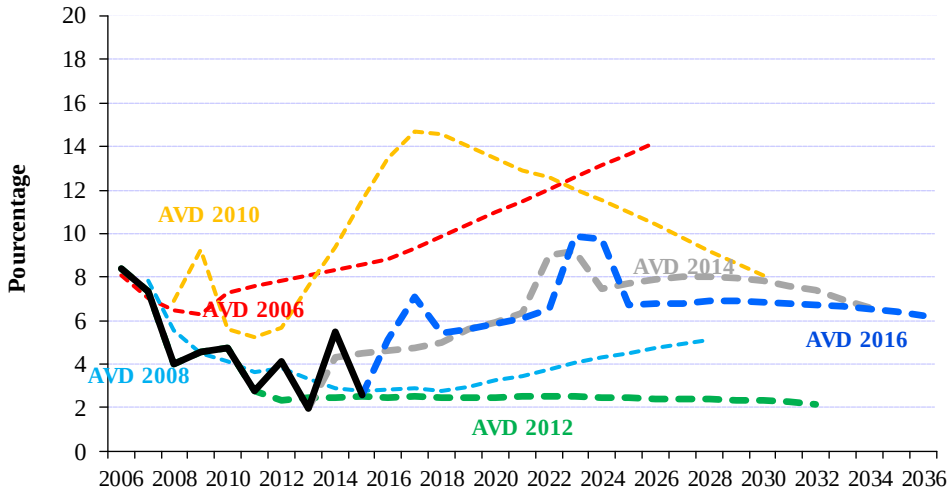

Source : Fichiers Excel AVD préparés pour les propositions d'allocation bisannuelle en 2008, 2010, 2012, 2014 et 2016 ; 2006 issu de la Consultation au titre de l'article IV FMI 2006 (Rapport de pays 06/270) (juillet 2006).

Guyana
Évolution des prévisions de base du ratio valeur actuelle de la dette externe publique et garantie par l'État sur PIB

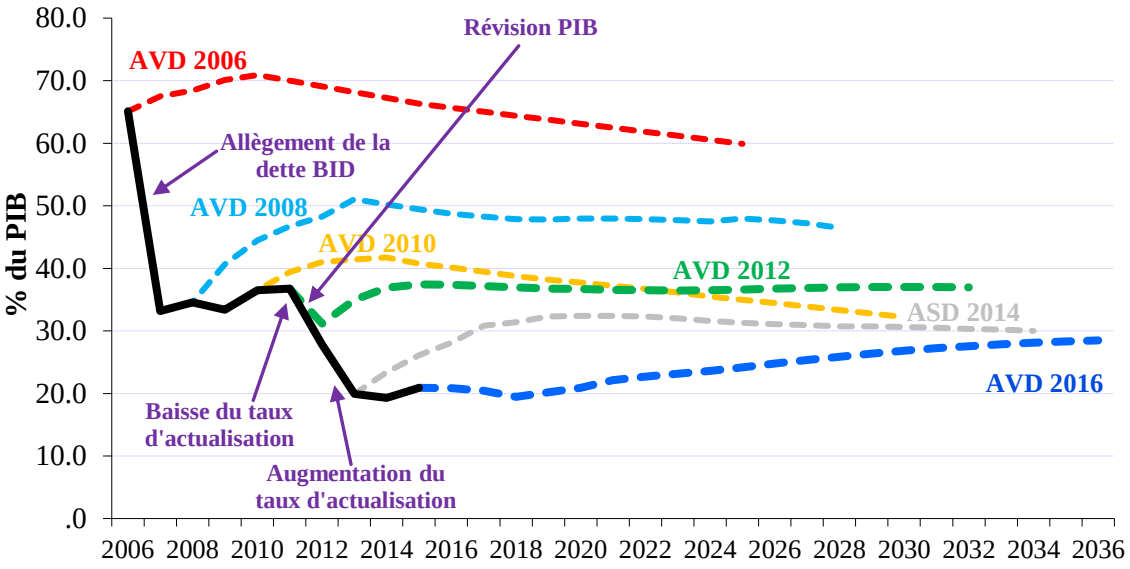

Source : Fichiers Excel AVD préparés pour les propositions d'allocation bisannuelle en 2008, 2010, 2012, 2014 et 2016 ; 2006 issu de l'AVD du Guyana conjointe Banque mondiale/FMI 2005 (FMI EBS/06/11) (janvier 2006).

Évolution des prévisions de base du ratio service de la dette sur exportations

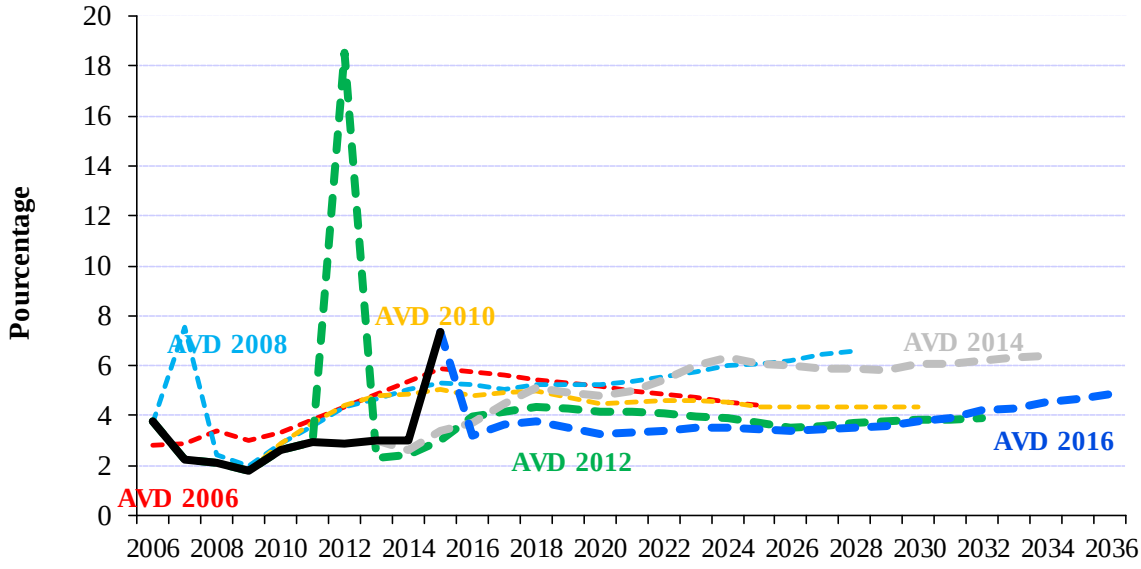

Source : Fichiers Excel AVD préparés pour les propositions d'allocation bisannuelle en 2008, 2010, 2012, 2014 et 2016 ; 2006 issu de l'AVD du Guyana conjointe Banque mondiale/FMI 2005 (FMI EBS/06/11) (janvier 2006).

Honduras
Évolution des prévisions de base du ratio valeur actuelle de la dette externe publique et garantie par l'État sur PIB

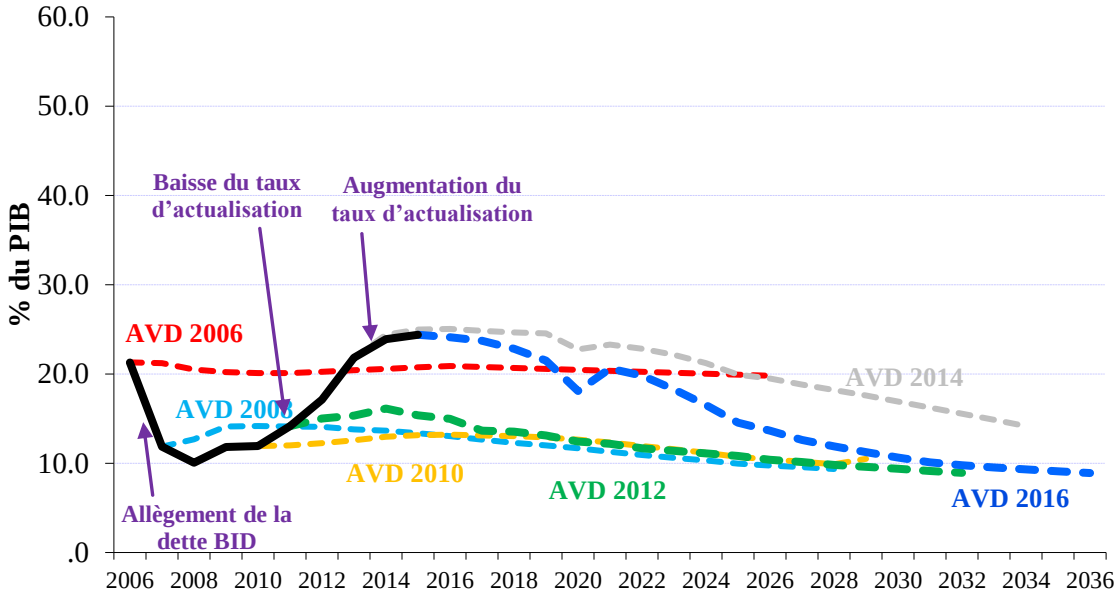

Source : Fichiers Excel AVD préparés pour les propositions d'allocation bisannuelle en 2008, 2010, 2012, 2014 et 2016 ; 2006 issu de AVD 2006 FMI (Rapport de pays 06/442) (octobre 2006).

Évolution des prévisions de base du ratio service de la dette sur exportations

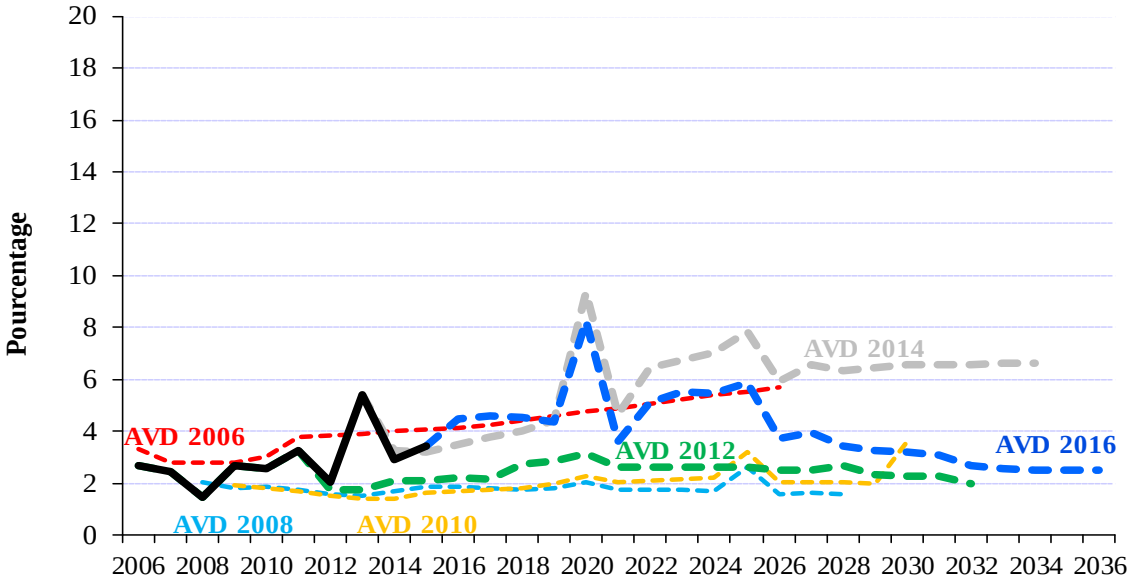

Source : Fichiers Excel AVD préparés pour les propositions d'allocation bisannuelle en 2008, 2010, 2012, 2014 et 2016 ; 2006 issu de AVD 2006 FMI (Rapport de pays 06/442) (octobre 2006).

Nicaragua
Évolution des prévisions de base du ratio valeur actuelle de la dette externe publique et garantie par l'État sur PIB

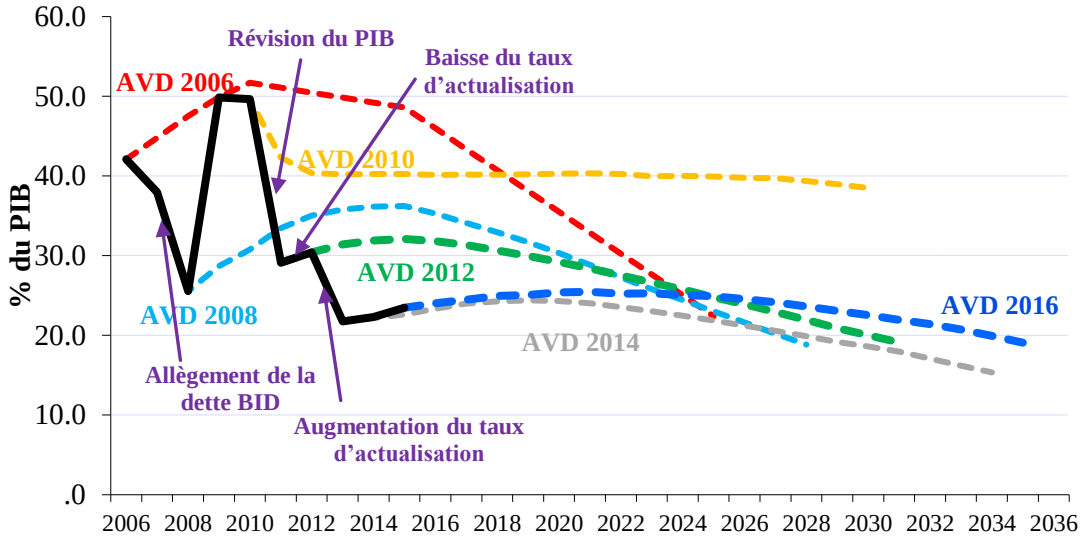

Source : Fichiers Excel AVD préparés pour les propositions d'allocation bisannuelles en 2008, 2010, 2012, 2014 et 2016 ; 2006 issu de la Consultation au titre de l'article IV FMI 2005 (Rapport de pays 06/174) (mai 2006).

Évolution des prévisions de base du ratio service de la dette sur exportations

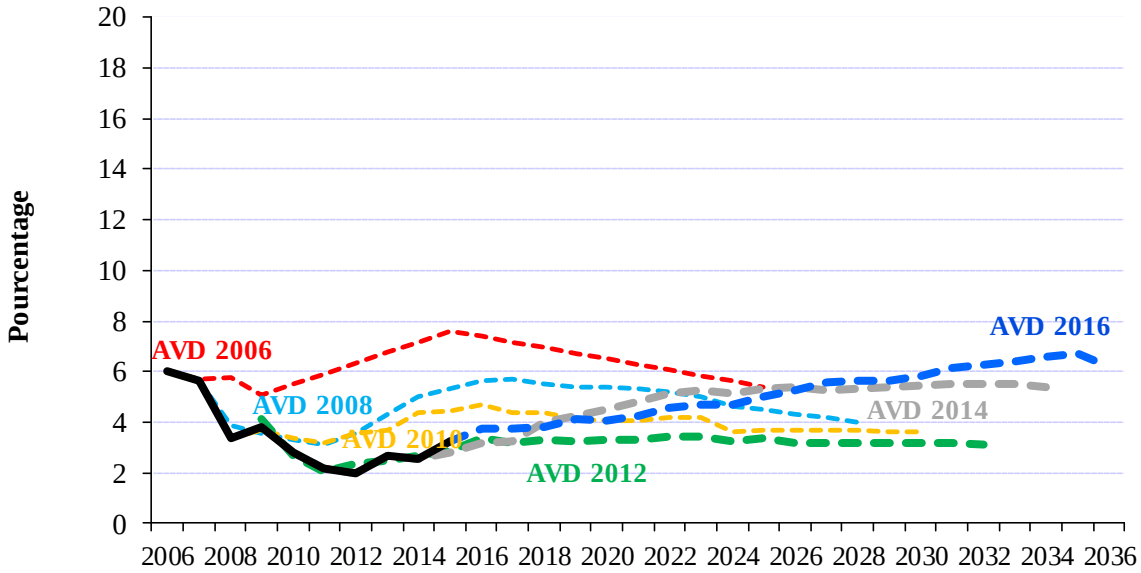

Source : Fichiers Excel AVD préparés pour les propositions d'allocation bisannuelle en 2008, 2010, 2012, 2014 et 2016 ; 2006 issu de la Consultation au titre de l'article IV FMI 2005 (Rapport de pays 06/174) (mai 2006).